

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

**Etaient présents** : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Alain ROUX, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Monique GIRARD et Philippe HUYGHE.

**Absents excusés** : Pierre TERRAIL, Loïc FAURE-GEORS, Michel GRARE et Sylvie FAURE.

**Absents** : Chantal GARNIER, Maryline BERNARD et Sandrine CHAVAROT.

**Pouvoirs** : de Magalie VIEUX-MELCHIOR à Denis BENOIT de 20H à 20H45, de Pierre TERRAIL à Véronique DJEFFAL, de Loïc FAURE-GEORS à Laurent JEGOU, de Michel GRARE à Philippe HUYGHE et de Sylvie FAURE à Monique GIRARD.

En préambule, l'association Coop'cinelle représentée par Samuel BOIS, co-président, Marion BLANGENOIS et Aurore DASPE, présentent l'activité de leur association.

Celle-ci comporte 2 salariés en CDI et 1 service civique qui accueillent les enfants de 25 familles pour des ateliers qui se déroulent au couvent de St Clair, à Crest, et à Chabrillan pour l'immersion en forêt le mercredi après-midi, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Driade.

L'école alternative avait été fondée il y a 4 ans à ALEX par Emilie ROUDIER qui depuis a passé la main à un collègue de parents.

La thématique des ateliers encadrés par un adulte pour 6 enfants est la suivante :

- ✚ Agir dans sa ville (le mardi)
- ✚ Immersion en forêt (le mercredi après-midi)
- ✚ Formes et couleurs (le vendredi matin)
- ✚ Sorties nature autre qu'en forêt (le vendredi après-midi)

3 principes prévalent au sein de l'association : l'expérimentation, la coopération-réciprocité et la bienveillance.

Un clip des ateliers de 2018, destinés aux enfants de 3 à 7 ans est projeté.

En 2019, les ateliers ont été élargis aux enfants de 3 à 12 ans.

L'association est à la recherche d'un lieu qui lui permettrait de pérenniser ses activités et de procéder à la recherche de financements. Elle confirme son vif intérêt pour l'ancienne école Saint-Christophe.

Ce lieu dénommé tiers lieu éducatif et intitulé LE NAUTILE aurait les vocations suivantes :

- Ateliers pour enfants
- Ateliers parents et professionnels de l'éducation
- Ateliers d'accompagnement à la parentalité
- Espace ressources (médiathèque spécialisée)

Un échange sous forme de questions réponses s'engage entre les élus et les représentants de l'association.

Les intervenants de Coop'cinelle sont ensuite remerciés pour leur présentation.

Le Conseil Municipal est officiellement ouvert après que l'association ait quitté la salle à 20H20.

Secrétaire de séance : Laurent JEGOU.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance, après prise en compte des remarques suivantes formulées par :

Monique GIRARD :

Page 2 : Organisation du grand débat national :

Le samedi 16 février .....ajouter en fin de phrase : de 9h à 12h.

L'après-midi.....ajouter en fin de phrase : de 14h à 17h.

Page 3 : Participeront à ces rencontres ..... rajouter rendez-vous pour les élus à 8h 30.

Page 5 : Permanence des élus :

Véronique Djefal informe.....des enfants de 1 à 9 ans, ajouter dont 3 sont scolarisés à l'école d'Aouste.

Page 6 : Interventions diverses d'élus :

La maire ajoute que la réunion programmée ajouter le vendredi 15 février à 9h30

Prochain conseil municipal : lundi 8 avril 2019, vote du budget (secrétaire de séance : Philippe HUYGHE).

Permanence des élus : samedi 30 mars 2019 : Denis BENOIT et Monique GIRARD.

### **Infos diverses**

- Notification par courrier du 4 février 2019, d'une subvention du département de 14.210 € au titre de la dotation de solidarité à orientation voirie 2019.

Le mercredi 6 mars, une réunion publique de débat sur les sujets nationaux et de restitution des expressions recueillies lors des différentes rencontres, aura lieu à 19H à la salle des fêtes.

- Date des commissions et divers :

Mardi 5 mars à 17H30 : conseil d'école maternelle, salle bleu saumon.

Mardi 5 mars à 18H30 : assemblée générale d'histoire et patrimoine, salle du conseil

Mercredi 6 mars de 16 à 18H : Commission finances.

Mercredi 6 mars à 19H : réunion publique à la salle des fêtes, dans le cadre du grand débat.

Lundi 11 mars à 19H : commission aménagement centre bourg.

Mardi 12 mars à 18H : conseil communautaire à la salle des fêtes.

Mardi 12 mars à 19H : commission culture, pour préparation de la fête du village

Mercredi 13 mars à 18H30 : commission recrutement DGS pour tri des CV

Lundi 18 mars à 19H : commission travaux

Mardi 19 mars à 10H : réunion en mairie pour le four à pains, qui a changé de lieu d'implantation (aire de pique-nique). Il s'agira d'un bâtiment carré en pierre d'Eyzahut, tourné vers la Drôme. Laurent FAURE donne des explications.

Mardi 19 mars à 11H45 : cérémonie commémorative du 19 mars 1962 au monument aux morts, organisée par la FNACA

CCAS : le vendredi 22 mars à 18H30 6- vote du budget

Le samedi 23 mars à 9H30 : commission finances

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

## **1 – Affaires foncières**

### **Acquisition foncière.**

Le Maire explique à l'assemblée que des particuliers aoustois dont la propriété anciennement cadastrée sous le N° 777 de la section AD, jouxte le chemin de Saint-Pierre, proposent de céder à la commune pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 12 ca, située en bordure dudit chemin.

Un plan de bornage et de division de leur parcelle a été établi par le cabinet d'études et de topographie REMY et FAURE, qui a détaché une parcelle référencée sous le N° 1083 de la section AD, dont la commune ferait l'acquisition.

Les frais de mutation de ce bien qui interviendra par un acte administratif seront intégralement à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition foncière proposée.

## **2- Finances**

### **✚ Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Magalie VIEUX-MELCHIOR explique à l'assemblée que comme chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du tiers des crédits inscrits au budget précédent.

Il s'agit d'un confort de gestion qui permet de faire face à une dépense d'investissement urgente ou imprévue.

Le conseil municipal accorde cette autorisation à l'unanimité.

## **3- Devenir de l'ancienne école Saint-Christophe**

Suite à la présentation de Coop'cinelle et à la visite du site organisée le jeudi 28 février, le maire invite les élus à s'exprimer sur le devenir de l'ancienne école St Christophe.

Laurent FAURE indique avoir reçu avec Laurent JEGOU, dans le cadre de la permanence des élus du samedi 23 février, le collectif et Sye on osait, qui souhaite proposer sur le site un projet de café associatif, d'épicerie coopérative avec petite restauration.

Le collectif demande donc de surseoir à la décision.

Magalie VIEUX-MELCHIOR explique qu'il y a plusieurs objets : d'une part le devenir du bâtiment et d'autre part des projets qui pourraient y voir le jour.

Laurent FAURE, qui a découvert le changement d'orientation de l'association par l'abandon du projet d'école alternative initialement envisagé, rappelle que la réfection de la toiture principale a été estimée à 48.000 € TTC plus 4.000 € pour les annexes.

René DESCOURS suggère de solliciter le service des Domaines pour une estimation du bien.

Laurent JEGOU comprend qu'il n'y a que trois possibilités qui s'offrent à la commune pour le bâtiment : vente, bail emphytéotique ou travaux.

Fabien SYLVAIN fait référence à l'antériorité du projet de Coop'cinelle et déclare lui accorder la préférence, tout en proposant de trouver un lieu pour l'autre projet du collectif aoustois.

Monique GIRARD demande s'il est possible de vendre avec une clause imposant la création d'un restaurant.

Magalie VIEUX-MELCHIOR lui répond affirmativement, s'il s'agit d'un bail emphytéotique.

Vincent CHAZALETTE souhaite surseoir à la décision car le projet présenté concerne l'ensemble de la vallée et ne répond pas nécessairement aux besoins de la commune.

Laurent FAURE constate que les dotations de l'état sont à la baisse et demande si des logements peuvent être envisagés sur le site puisque la commune dispose d'un parc locatif réduit.

Le maire répond que l'état ne souhaite pas que les communes investissent dans l'immobilier et n'accorde donc pas d'aides pour les logements communaux.

René DESCOURS souligne la problématique du stationnement généré par l'activité qui sera exercée.

Marie-Jo PIEYRE est favorable à la vente du bâtiment. Elle indique être régulièrement interpellée depuis la fermeture du commerce d'alimentation. Elle précise qu'elle n'est pas opposée au projet de l'association.

Fabien SYLVAIN évoque la fermeture possible de LA POSTE qui libérerait ainsi un bâtiment qui pourrait convenir pour une épicerie.

Alain ROUX se déclare convaincu par le projet de Coop'cinelle, alors qu'il avait des à priori.

Monique GIRARD exprime l'avis contraire à celui d'Alain ROUX, estimant que cela fait doublon avec la MJC.

Laurent FAURE rappelle l'état médiocre des bâtiments communaux.

Laurent JEGOU propose un accord de principe avec un délai pour l'obtention des financements demandés par l'association.

Philippe HUYGHE considère que l'association peut aller chercher des financements sans accord de principe et que la qualité des projets doit être mise en balance. Il ajoute que l'option vente est à examiner.

Le maire conclut par la synthèse de la suite qui sera réservée au dossier :

- ✓ L'évaluation du bien par France Domaines et les notaires locaux
- ✓ La consolidation attendue du projet de café associatif

- ✓ Le réexamen du dossier en avril ou mai.

Le conseil municipal décide le report du vote en avril ou mai.

#### **4 – Désaffectation du temple**

Par courrier reçu le 23 février 2017 porté à la connaissance du conseil municipal, le conseil presbytéral de l'église protestante unie de l'est du cretois, faisait part de sa décision d'engager une procédure de désaffectation du temple d'Aouste sur Sye et a demandé au conseil régional de l'église protestante unie d'approuver cette démarche

Pour prendre cette décision, le conseil régional de l'église protestante a besoin d'une confirmation écrite de la commune prenant acte de ce choix et faisant connaître les intentions de la collectivité sur l'avenir du bâtiment.

Le maire indique que le lieu est adapté pour un développement culturel, des expositions de grande ampleur peuvent y être envisagées.

Un projet est à construire qui permettra de développer l'axe Est de la commune, dans un souci de ne pas favoriser l'entre soi et permettant d'organiser des manifestations culturelles et culturelles.

Il conviendra d'y associer le temple et les aires de stationnement.

Il propose de s'appuyer sur le CAUE pour élaborer les objectifs de la commune sur le projet du temple.

Vincent CHAZALETTE souhaite qu'une réponse écrite soit apportée avant l'étude du CAUE.

Philippe HUYGHE ne trouve pas opportun de s'enfermer dans le culturel et souhaite qu'il soit fait référence à la notion d'animation citoyenne à objectif culturel et de lien social.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **5 – Questions diverses**

- ✓ **Permanence des élus**

Elle a été assurée par Laurent FAURE et Laurent JEGOU le samedi 23 février.

Un administré s'est présenté pour signaler un problème récurrent de tension électrique dans son habitation à Chabanas.

Ce désagrément est à l'origine de dommages à ses appareils ménagers et d'une possible majoration de sa consommation.

Enédis propose qu'une mesure soit faite, dont le coût de 600 € sera à la charge du client si le test s'avère conforme aux normes en vigueur.

Il est décidé de contacter le SDED afin de vérifier l'état des transformateurs de Saint-Pierre et de Chabanas.

Le collectif Et Sye on osait a également été reçu comme l'a indiqué Laurent FAURE dans le point 3 de l'ordre du jour.

- ✓ **Interventions diverses d'élus**

Laurent JEGOU adresse ses remerciements au SMPA et à l'entreprise CHAPON pour la réactivité de leurs interventions un dimanche sur une canalisation défectueuse à Chabanas.

Le Maire présente le bilan de l'activité de la gendarmerie :

25 gendarmes sont en poste dont 8 basés à Saillans.

1136 interventions ont eu lieu en 2018 contre 914 en 2017.

Accidents 7 accidents dont 4 morts

Délinquance 813 faits pour 845 en 2017

Atteinte aux biens 521 pour 553

Cambriolages, vols 2 roues vélos et surtout motos cross 123 contre 144 beaucoup de manque de vigilance des personnes

Dégradation (tag) 103 pour 55

Atteinte aux personnes 103 pour 104 avec une hausse des violences sexuelles et internet

Police route alcoolémie 52 contre 37

stupéfiants 12 pour 17

Vitesse 31 pour 14

Maintien de l'ordre très impacté par les gilets jaunes depuis le 17 novembre

Aouste-sur-Sye 179 interventions

Crest 745

Aouste-sur-Sye :

Atteinte personne violence 9 pour 6 en 2017

Atteinte aux biens 55 pour 51 en 2017 dont Cambriolages 9 pour 11 en 2017

Vols véhicules 9 pour 11 en 2017

Dégradation 5 pour 3 en 2017

Opérations tranquillité vacances toujours d'actualité à mettre sur la sye

Possibilité de porter plainte via internet

Monique GIRARD rappelle qu'il était prévu initialement de délimiter les emplacements de stationnement sur l'esplanade. Faute de cela, elle constate des pertes de place car les véhicules sont mal garés.

Elle évoque l'épicerie fermée et ce qu'il va en advenir.

Le maire lui répond que le fonds de commerce sera vendu aux enchères, comme la fois précédente.

L'élue rappelle que le local occupé par l'association de maintien à domicile est libre et qu'il faudra lui trouver une destination.

Alain ROUX demande la suite réservée à son intervention lors d'une précédente séance, concernant le chemin de Fontlaure.

Le maire lui répond qu'une procédure de précontentieux est en cours, avec saisine d'un huissier et envoi d'un courrier ensuite, préparé par l'avocat de la commune.

Fabien SYLVAIN s'interroge sur l'acquisition foncière décidée en bordure de la RD 70, aux rives du Lauzens, en signalant que l'aménagement du carrefour devra être inscrit au budget 2019.

Il lui est répondu que le dossier est en cours de formalisation par un acte administratif et que des crédits ont bien été prévus .

La séance est levée à 22H 45